Priorités de financement de la société civile et des communautés les plus touchées par le VIH, la tuberculose et le paludisme

**Date de publication :** 31 juillet 2022

Date de mise à jour : 22 juin 2023

Cette annexe obligatoire à la demande de financement vise à dresser une liste des interventions recommandées avec le plus haut degré de priorité du point de vue de la société civile et des communautés les plus touchées par les trois maladies, même si ces interventions ne sont pas prioritaires dans la demande de financement finale envoyée au Fonds mondial.[[1]](#footnote-2) Ces informations seront utilisées par le Fonds mondial pour évaluer l’efficacité du dialogue au niveau du pays et se faire une idée plus complète des besoins des communautés.

Les représentations de la société civile au sein de l’instance de coordination nationale (ICN) doivent veiller à ce que ce formulaire soit rempli avec l’appui du secrétariat de l’ICN et le déposer par l’intermédiaire de l’ICN dans le cadre de la soumission officielle de la demande de financement. Une seule liste consolidée avec un **maximum de 20 éléments** peut être envoyée.

|  |  |
| --- | --- |
| **Pays**  |  |
| **Composante(s)[[2]](#footnote-3)** |  |
| **Représentation de la société civile de l’ICN** |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Description de l’intervention recommandée et impact ou résultat attendu[[3]](#footnote-4)** | **Activité incluse dans la demande de financement finale remise au Fonds mondial**  | **Activité incluse dans la demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée finale envoyée au Fonds mondial**  | **Autres commentaires** |
|  | [ ]  Oui[ ]  Partiellement [ ]  Non | [ ]  Oui[ ]  Partiellement [ ]  Non |  |
|  |  |  |  |
| *(Si nécessaire, ajouter des lignes)* |  |  |  |

Liste des organisations de la société civile et des circonscriptions consultées et représentées dans l’élaboration de cette liste, avec les initiales de la personne référente. Veillez à ne pas inclure les noms complets ou les courriels des personnes concernées, ni tout autre renseignement personnel.

|  |
| --- |
| **Organisation / circonscription avec les initiales de la personne référente** |
|  |

1. En ce qui concerne les portefeuilles ciblés, ces priorités doivent être conformes aux domaines d’intervention (comme indiqués dans la lettre d’allocation ou convenus d’une autre manière avec le Fonds mondial). [↑](#footnote-ref-2)
2. Si un pays dépose une demande de financement conjointe (par exemple, pour les composantes tuberculose et VIH), une seule liste doit être présentée. [↑](#footnote-ref-3)
3. Dans la mesure du possible, les interventions doivent être énumérées par ordre de priorité et leur coût doit être estimé. [↑](#footnote-ref-4)